

## COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 8	Nombre des Membres Votants : 10	Date de la convocation : 07/02/2018
--	--------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------

L'an deux mille dix-huit, le douze février, le Conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur MALFANT Francis, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

**PRESENTS :** MALFANT F, ORTIZ V, CROS P, PRIOUL C, KHALFA D, ROSSEL J., TOLLON C. M RIVANO P.

**PROCURATIONS :** Mme MOLES K. à Mme. ORTIZ V ; Mme JAULENT C. à M CROS P.

**ABSENTS EXCUSES :** M REVERTE G. ; Mme BARATA D. ; M GILLION G.

M. P. RIVANO a été élu Secrétaire de Séance. La séance débute à 18H00.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

### 1 - RYTHMES SCOLAIRES : résultats du sondage. Avis du conseil

Dans le cadre d'une demande de dérogation relative au rythme scolaire officiel, les conseils d'école élémentaire et maternelle, se sont prononcés le 9 février 2018 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018, avec les horaires suivant : 8h30-11h30 /13h30-16h30.

le Conseil municipal émet un avis FAVORABLE à la majorité des voix : Pour : 9 ; Abstention : 1.

### 2 - DURÉE DE TRAVAIL D'UNE ATSEM DE 90 À 100 %

Ajourné, attente de l'avis du comité technique

### 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président de séance explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en raison des propositions d'avancements de grade en catégorie C, en attente de la prochaine CAP.

CATEGORIE C	
<b>Suppression :</b> 6 postes d'Adjoint Technique <b>Création :</b> 6 postes d'Adjoint Technique principal de 2ème Classe	4 postes en temps plein ; 2 postes en temps non complet (1 poste 33/35ème et 1 poste 20/35ème)
<b>Suppression :</b> 2 postes ATSEM Principal de 2ème Classe <b>Création :</b> 2 postes ATSEM principal 1° cl	1 poste à temps plein et 1 poste à 31,5/35ème 2 postes à temps plein
<b>Suppression :</b> 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2° classe <b>Création :</b> 2 postes d'Adjoint administratif principal 1°cl	2 postes à temps plein

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'UNANIMITE les modifications du tableau d'effectif.

### 4 – DEMANDE DE PARCELLES COMMUNALES POUR LE PÂTURAGE DE CHEVAUX

Le Président de séance explique à l'assemblée qu'un particulier demande une autorisation de pacage sur les parcelles 58 et 59 Section A2 « Mont Marot Est » pour une superficie totale de 18190m2.

La location est fixé à de 8€/Ha et par an. L'autorisation de pacage entraîne une autorisation de conventionner celle-ci.

Le Conseil Municipal AUTORISE la convention de pacage à l'UNANIMITE

**5 – ACCEPTATION DES BIENS MOBILIERS CONFIES A LA BIBLIOTHEQUE PAR LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE**

La bibliothèque départementale de l'Aude, met à disposition de notre médiathèque du mobilier et des documents, livres et CD audio et vidéo et autres matériels spécifiques. Il s'agit d'accepter cette mise à disposition, d'assurer et d'entretenir les biens qui ont une valeur vénale totale de 43 832.22. €

Le conseil municipal ACCEPTE à l'UNANIMITE la mise à disposition de ces biens

**6 – DISSOLUTION DE REGIE**

Annulée – sans objet

**7 – VIREMENT DE CREDIT**

Suite à un dépassement de crédits, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en section fonctionnement et en section investissement

**Section fonctionnement** : du chapitre 67 (Autres charges exceptionnelles) au chapitre 011 (charges à caractère général) : 10529 Euros ;

**Section investissement** : du chapitre 23 – Immobilisations en cours (compte 2313) au chapitre 16 – Emprunts (compte 1641): 3096.27 €. Ces écritures seront reprises sur le budget 2018

Le Conseil Municipal, émet un avis FAVORABLE à la majorité. Pour : 9 ; Abstention : 1

**8 – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

Un agent affecté au budget CCAS doit percevoir une Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E.). Il est nécessaire d'alimenter ce budget annexe par une subvention de 7.900,00 €. Cette subvention sera reprise sur le budget 2018.

Le Conseil Municipal, émet un avis FAVORABLE à l'UNANIMITE

**9 – MOTION COMPETENCE EAU ASSAINISSEMENT**

La communauté de commune des Pyrénées Audoises (CCPA) a voté le 21 décembre 2017, une motion demandant au gouvernement que « la compétence « eau et assainissement » reste une compétence communale, non pas de façon transitoire, mais pérenne car l'échelon communal est le plus à même à rendre ce service de proximité, tout en préservant un prix de l'eau correct et en sauvegardant l'autonomie communale. »

Considérant que ce n'est que repousser une échéance inéluctable, que le vrai problème est l'égalité du prix de l'eau pour tous, que la vraie question est là et que le vote d'une motion pour rendre cette compétence facultative ne répond pas à la problématique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal REJETTE la motion à la MAJORITE.

Pour : 9 voix ; Contre : 1 voix.

**10 – RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DES CHARGES ENFANCE-JEUNESSE 2015-2016 : ALSH et CRECHE D'ESPERAZA**

Il s'agit d'approuver ou non le rapport de la CLECT du 30 novembre 2017 sur l'évaluation des transferts de compétences 2015 et 2016 à la CCPA. Il s'agit des charges transférées relatives à l'ALSSH et à la crèche d'Espérazza. Le détail de ces montants qui ne sont présentés que par chapitre ne sont pas convaincants et méritent des explications de la CCPA.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, REJETTE à l'UNANIMITE le calcul du montant définitif des attributions de compensation pour 2015.

## II - INFORMATIONS

### 1- Suppression d'un poste d'enseignant

Mme Ortiz évoque la suppression du poste d'enseignant envisagée par la DSDEN pour la rentrée scolaire 2018-2019. Elle informe que le Maire a écrit à la DSDEN et qu'il est nécessaire de se mobiliser pour éviter la suppression de ce poste car cela contribue à la désertification de notre territoire.

### 2- Espaces verts – Travaux

#### 2-1 Plantations

Monsieur Cros explique que des zones où des arbres ont été abattus ont été replantées en arbres plus jeunes.

#### 2-2 Débroussaillage

Pour le débroussaillage des parcelles situées en zone urbaine, il explique que la réglementation doit être respectée et qu'un courrier a été envoyé à tous les administrés concernés.

Il rappelle que les riverains des ruisseaux sont aussi propriétaires d'une partie du ruisseau et doivent donc à ce titre assurer l'entretien. Pour les bords de l'Aude, c'est le département qui s'en charge.

#### 2-3 Etanchéité Ecole :

M. Cros informe que les travaux d'étanchéité de la terrasse nord des écoles sont terminés

### 3 Affaires Sociales

Monsieur Malfant explique que l'Espace de vie social (EVS) est agréé par la CAF et Famille rurale. Cet espace est situé au 2ème étage de la maison du social. Il informe de la mise en place d'ateliers informatiques les mercredis après-midi et d'un atelier prévention sénior (nutrition, santé, bien être).

En concertation avec la CARSAT, un guichet destiné à cibler les personnes fragiles et prévenir la perte d'autonomie va être mis en place. Un autre atelier s'ouvre et concerne les vacances. L'objectif est de détecter les familles qui n'ont pas les moyens de partir en vacances et de leur proposer des vacances à coûts réduits.

M. Malfant expose ensuite le bilan positif du travail de « Ma commune, ma santé ». Les permanences vont reprendre, une réflexion est en cours pour établir le calendrier. En 2017 il y a eu 20 contrats actés qui seront formalisés en 2018. 10 personnes ont également pu bénéficier de l'aide à la complémentaire santé (550 € par ayant droit).

Espérasa a été sélectionnée par le CLIC pour les manifestations suivantes :

1<sup>er</sup> Mars 2018 : Atelier nutrition

Du 4 mars au 2 Juillet 2018 : Atelier bien être (1 après-midi par semaine)